

Stratégie

2016 - 2019

Préservation de la liberté d'action

En définissant des thèmes essentiels par rapport aux divers groupes d'infractions, le MPC peut se ménager une certaine liberté d'action dans le cadre de la compétence fédérale pour engager efficacement son personnel et ses ressources financières. Les thèmes essentiels sont revus périodiquement et sont adaptés en fonction de l'évolution de la situation et des nécessités. Sur la base de l'appréciation de la situation, les priorités thématiques sont:

- > la corruption et le blanchiment d'argent internationaux;
- > le crime organisé et les organisations terroristes;
- > les infractions en relation avec la protection de l'Etat.

Recherche de la qualité pour une poursuite pénale efficace

- > Consolidation et mise en œuvre du contrôle de gestion des procédures
- > Formation et perfectionnement professionnel ciblés pour s'assurer des connaissances et des aptitudes du personnel du MPC et de la PJF
- > Consolidation et mise en œuvre d'une unité de doctrine, et application uniforme du droit par une gestion effective des connaissances
- > Collaboration avec les autorités partenaires
- > Désignation de responsables thématiques
- > Pratique d'une communication professionnelle adaptée aux groupes cibles

Efficacité

- > Introduction de solutions techniques répondant aux besoins
- > Articulation des compétences matérielles et des compétences méthodologiques
- > *Les champs d'action évoqués à propos de la qualité contribuent également à l'efficacité:*
 - > *consolidation et mise en œuvre du contrôle de gestion des procédures;*
 - > *collaboration avec les autorités partenaires;*
 - > *consolidation et mise en œuvre d'une unité de doctrine, et application uniforme du droit par une gestion effective des connaissances.*

Conduite

- > Communication de la stratégie au personnel et intégration des collaboratrices et collaborateurs à sa mise en œuvre
- > Introduction d'un système de gestion axé sur toutes les procédures
- > Mise en place d'un modèle organisationnel efficace
- > *Les champs d'action évoqués à propos de la qualité et/ou de l'efficacité contribuent également à l'efficacité de la conduite:*
 - > *formation et perfectionnement professionnel ciblés pour s'assurer des connaissances et des aptitudes du personnel;*
 - > *consolidation et respect d'une unité de doctrine, et application uniforme du droit par une gestion effective des connaissances.*